

ATHÈNES, LE 20 Juillet 1924

I215/D

Le Directeur de l'École Française d'Athènes  
à S.E. Aziz-Bey, Inspecteur Général des Antiquités  
de l'Asie Mineure.

J'ai l'honneur de vous prier, suivant les indications que vous avez bien voulu donner à M. Alfred LAUMONIER, de transmettre à S.E. le Vali de SMYRNE la demande ci-jointe d'autorisation de débarquement au port de SIGHADJIK, dans le courant d'Août, de notre matériel de fouilles,

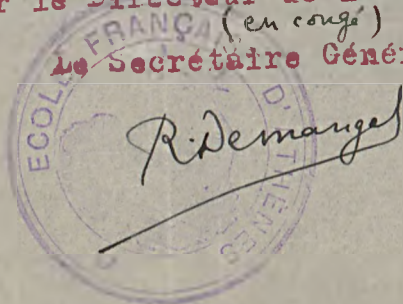
M. LAUMONIER amènera lui-même de SAMOS sur un caïque ce matériel archéologique, dont la liste est jointe à cette demande.

D'autre part, les fonctions actuelles de M. DEMANGE ne lui permettant pas de quitter Athènes avant le mois de septembre, je vous prie de vouloir bien accueillir M. SMYRNE, Membre de l'École Française, qui se présentera à Votre Excellence, à SMYRNE, le 15 Août prochain, muni de l'autorisation de fouiller à TEOS délivrée à l'École Française par le Gouvernement Turc.

Je vous prie d'agréer, avec mes remerciements,  
l'expression de ma haute considération./.

Pour le Directeur de l'École Française,  
(en congé)  
Le Secrétaire Général,

R. Demange



**Boğaziçi Üniversitesi**

**Arşiv ve Dokümantasyon Merkezi**

**Kişisel Arşivlerle İstanbul'da Bilim, Kültür ve Eğitim Tarihi**

**Aziz Ogan Koleksiyonu**



**OGNIZM0203209**